Sécurité et prévention des risques professionnels

Réf : 072SP04

Créer ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Formation sur mesure : nous contacter
Ajouté le 15/06/2022 – Modifié le 09/10/2025

à partir de 1 200€ net/jour

Maîtriser ses obligations et sécuriser son entreprise avec un DUERP et un PCA efficaces

Objectifs

Identifier les obligations légales de l'employeur en matière de santé et sécurité au travail

Identifier les dangers et inventorier les risques liés aux activités de l'entreprise

Identifier et mettre en œuvre les exigences réglementaires relatives au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Compétences visées

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

Appliquer les obligations légales en santé et sécurité au travail

Rédiger ou mettre à jour un DUERP conforme à la réglementation

Elaborer ou actualiser un Plan de Continuité d'Activité (PCA) adapté à l'entreprise

Public

Toute personne souhaitant mettre en œuvre une démarche sécurité et santé au travail, dirigeant d'entreprise, responsable, référent, animateur sécurité...

Prérequis : Aucun
Accessibilité: Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.
Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.

Programme

Cadre légal et responsabilités en santé et sécurité au travail

Les fondements réglementaires : code du travail, obligations générales de prévention, principes généraux

Sécurité et prévention des risques professionnels

Réf : 072SP04

Créer ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Les obligations de l'employeur : prévention des risques, protection de la santé physique et mentale, formation et information des salariés

Les acteurs clés de la prévention : rôle du CSE, de la CSSCT, du service de santé au travail, des référents internes

Conséquences en cas de manquement : responsabilités civiles et pénales, sanctions et implications pour l'entreprise

Evaluation et hiérarchisation des risques

Identification des dangers : risques physiques, chimiques, biologiques, psychosociaux, électriques, ergonomiques...

Méthodologie d'évaluation : recueil d'information, observation des postes, analyse documentaire, entretiens

Cotation et hiérarchisation : méthodes de classement (fréquence, gravité, maîtrise)

Mise à jour de l'évaluation : périodicité, événements déclencheurs, traçabilité des modifications

Mise en œuvre du DUERP

Structure et contenu obligatoire du DUERP : parties constitutives, annexes, registres

Outils et supports : tableaux de bord, logiciels de gestion des risques, fiches d'évaluation

Modalités de mise à jour : obligations annuelles, communication interne, diffusion auprès des salariés

Lien entre DUERP et PCA : comment articuler la prévention des risques et la continuité des activités

Suivi et amélioration continue : audits internes, retour d'expérience, mise à jour après incidents ou évolutions réglementaires

Dates & lieux

Nous consulter

Le Mans

€ 1200.00

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 400 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous

Sécurité et prévention des risques professionnels *Réf : 072SP04*

Créer ou mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

De ce fait, le déroulement des formations inclut des travaux : en sous-groupes, de préparation d'exposés, de mises en situation, des exercices d'application, des ateliers de travail.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.
Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant.

Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation. A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM – quizz – mise en situation ...). Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.